



CENTRE DE GESTION DE LA  
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
**BOUCHES-DU-RHÔNE**

Pôle Emploi Territorial  
Service Concours

Les Vergers de la Thumine - CS10439  
Boulevard de la Grande Thumine  
13098 Aix-en-Provence Cedex 02  
tél. 04 42 54 40 50 fax. 04 42 54 40 51

## **Rapport de la Présidente du Jury**

### **Concours de Technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe Session 2024**

#### **Propos introductifs :**

Le rapport du jury s'adresse à l'ensemble des candidats qui souhaitent présenter le concours de Technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Il est également destiné aux différentes structures qui dispensent des préparations pour ce concours.

Il s'agit de dresser un bilan statistique du déroulement de ce concours, mais surtout d'apporter l'analyse du jury sur la prestation des candidats lors de l'épreuve orale.

**Marie-Line DRAY**  
Conseillère municipale  
Mairie de Berre l'Etang

## **1. PRÉAMBULE**

### **a) Le cadre d'emplois des techniciens territoriaux**

Le cadre d'emplois des techniciens territoriaux est régi par le décret n° **2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux**

C'est un cadre d'emploi technique de catégorie B qui comprend trois grades :

- le grade de technicien
- le grade de technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe
- le grade de technicien territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe

### **b) Les missions des techniciens territoriaux principaux de 2<sup>ème</sup> classe et de 1<sup>ère</sup> classe**

Ils peuvent assurer la direction des travaux sur le terrain, le contrôle des chantiers, la gestion des matériels et participer à l'élaboration de projets de travaux neufs ou d'entretien.

Ils peuvent procéder à des enquêtes, contrôles et mesures techniques ou scientifiques. Ils peuvent également exercer des missions d'études et de projets et être associés à des travaux de programmation, être investis de fonctions d'encadrement de personnels ou de gestion de service ou d'une partie de service dont l'importance, le niveau d'expertise et de responsabilité ne justifient pas la présence d'un ingénieur.

### **c) L'organisation de la session 2024 du concours de technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe**

Le concours a été organisé, par le Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône pour le compte des centres de gestion de la région PACA.

Les épreuves écrites se sont déroulées le 11 avril 2024 à Saint-Cannat (13) et les épreuves orales ont eu lieu du 17 au 19 juin 2024 dans les locaux du CDG13, à Aix-en-Provence (13).

## **2. LES DONNÉES DE LA SESSION 2024 ORGANISÉE PAR LE CDG13**

Le nombre total de postes ouverts au concours de technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe – session 2024, organisé par le CDG13, est de 96 répartis comme suit :

- 24 postes ouverts à l'externe
- 11 postes ouverts à l'interne
- 7 postes ouverts au troisième concours

Au total, 332 candidats se sont inscrits.

La moyenne d'âge des candidats inscrits est de 40 ans. 28 % d'entre eux viennent du département des Bouches-du-Rhône et 38 % d'entre eux viennent des autres départements de la région PACA.

Les deux spécialités ouvertes :

**Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration**

- 11 postes ouverts à l'externe (72 candidats inscrits et 44 présents)
- 5 postes ouverts à l'interne (107 candidats inscrits et 48 présents)
- 3 postes ouverts au troisième concours (12 candidat inscrit et 6 présents)

**Ingénierie, informatique et systèmes d'information**

- 13 postes ouverts à l'externe (95 candidats inscrits et 73 présents)
- 6 postes ouverts à l'interne (36 candidats inscrits et 25 présents)
- 4 postes ouverts au troisième concours (10 candidats inscrits et 8 présents)

**3. LA PHASE D'ADMISSIBILITÉ**

**a) La nature des épreuves écrites d'admissibilité**

Le **concours externe** comporte une épreuve d'admissibilité :

**1** - Rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt, assorti de propositions opérationnelles.  
(durée : 3 heures ; coefficient 1)

Le **concours interne et le troisième concours** comportent deux épreuves d'admissibilité :

**1** - Rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt, assorti de propositions opérationnelles.  
(durée : 3 heures ; coefficient 1),

**2** - Étude de cas portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.  
(durée : 4 heures ; coefficient 1).

Le **taux d'absentéisme** observé lors de la session 2024 s'élève à **36%** :

- 31 % pour les candidats au concours externe,
- 42 % pour les candidats au concours interne,
- 35 % pour les candidats au troisième concours

## b) Les résultats de la phase d'admissibilité

Lors de la réunion d'admissibilité qui s'est tenue le 28 mai 2024 dans les locaux du CDG13, 76 candidats ont été déclarés admissibles :

### Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration

| Voie d'accès       | Nombre de postes ouverts | Candidats inscrits | Candidats présents | Seuil | Candidats admissibles |
|--------------------|--------------------------|--------------------|--------------------|-------|-----------------------|
| Externe            | 11                       | 72                 | 44                 | 10,5  | 16                    |
| Interne            | 5                        | 107                | 48                 | 12    | 18                    |
| Troisième concours | 3                        | 6                  | 6                  | 11    | 5                     |
| <b>Total</b>       | <b>19</b>                | <b>185</b>         | <b>98</b>          |       | <b>39</b>             |

### Ingénierie, informatique et systèmes d'information

| Voie d'accès       | Nombre de postes ouverts | Candidats inscrits | Candidats présents | Seuil | Candidats admissibles |
|--------------------|--------------------------|--------------------|--------------------|-------|-----------------------|
| Externe            | 13                       | 95                 | 73                 | 10,5  | 23                    |
| Interne            | 6                        | 36                 | 25                 | 10    | 10                    |
| Troisième concours | 4                        | 10                 | 8                  | 10    | 4                     |
| <b>Total</b>       | <b>23</b>                | <b>141</b>         | <b>106</b>         |       | <b>37</b>             |

## c) L'analyse des copies

**Les concours externe, interne et le troisième concours :** Rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt, assorti de propositions opérationnelles.

Spécialité Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration

Le sujet pour la session 2024 était le suivant :

Vous êtes technicien principal territorial de 2e classe, chargé de mission « Risques » à la communauté de communes de Technicom. Cette intercommunalité, qui regroupe 23 communes et 10 000 habitants, se situe dans une zone sèche et à dominante agricole. Plusieurs communes ont déjà eu à faire face à des épisodes de sécheresse durant lesquels les habitants n'avaient plus d'eau potable. Le président de Technicom souhaite, dans ce contexte, anticiper les impacts prévisibles du réchauffement climatique sur le territoire. Dans un premier temps, il vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport sur la sécheresse et ses conséquences.

**10 points**

Dans un deuxième temps, il vous demande d'établir un ensemble de propositions méthodologiques et opérationnelles pour anticiper et gérer au mieux les épisodes de sécheresse sur Technicom.

*Pour traiter cette seconde partie, vous mobiliserez également vos connaissances.*

**10 points**

## Spécialité Ingénierie, informatique et systèmes d'information

Le sujet pour la session 2024 était le suivant :

Vous êtes technicien principal territorial de 2ème classe au sein de la direction des systèmes numériques de Technville (15 000 habitants). Vous êtes chargé de mission, rattaché au directeur des systèmes numériques.

Le directeur général des services souhaite engager la collectivité dans une montée en compétence numérique des agents pour répondre aux enjeux de la transformation numérique.

Dans un premier temps, le directeur des systèmes numériques vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport technique sur les enjeux de la compétence numérique des agents dans un contexte de transition numérique.

**10 points**

Dans un deuxième temps, il vous demande d'établir un ensemble de propositions opérationnelles visant à mettre en œuvre une stratégie pour la montée en compétence des agents dans le domaine du numérique. **Pour traiter cette seconde partie, vous mobiliserez également vos connaissances**

**10 points**

Les correcteurs constatent que dans une proportion assez importante, les candidats ont respecté le formalisme attendu du rapport technique, en structurant leur texte après avoir introduit le sujet.

Toutefois, certaines copies restent lacunaires en matière d'orthographe et de syntaxe, voire difficilement compréhensibles par un style rédactionnel trop familier.

Dans la spécialité « Ingénierie, informatique et systèmes d'information », le jury relève que les candidats ont globalement su exploiter et valoriser les documents du dossier, alors que cela semble avoir posé davantage de problèmes aux candidats relevant de la spécialité « Prévention, gestion des risques, hygiène, restauration ».

Cependant, dans les deux cas, la deuxième partie dénotent souvent d'un problème pour les candidats à intégrer leurs connaissances et des apports personnels, ainsi qu'à intégrer les aspects organisationnels de la démarche.

Le **concours interne et le troisième concours** comportent une deuxième épreuve d'admissibilité : Étude de cas portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.

## Spécialité Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration

Le sujet pour la session 2024 était le suivant :

- Vous répondrez aux questions suivantes dans l'ordre qui vous convient, en indiquant impérativement leur numéro.
- Vous répondrez aux questions à l'aide des documents et de vos connaissances.
- Des réponses rédigées sont attendues et peuvent être accompagnées si besoin de tableaux, graphiques, schémas...

Vous êtes technicien principal territorial de 2e classe au sein du service Environnement et Assainissement de la communauté de communes Technicom. Cette intercommunalité couvre un bassin de vie de 40 000 habitants avec un raccordement de la population au réseau d'assainissement collectif évalué à 90 %. Les 3 communes de l'intercommunalité se trouvent majoritairement en milieu urbain voire ultra urbain.

Suite à des inondations par ruissellement récentes en centre-ville et à des affaissements réguliers de chaussées, l'exécutif suspecte des dysfonctionnements du réseau d'assainissement.

Afin de répondre aux inquiétudes des élus, le directeur des services techniques (DST) souhaite mettre en œuvre un plan d'action pour limiter l'impact des inondations par ruissellement et

développer une stratégie de gestion patrimoniale du réseau d'assainissement adapté à ce phénomène.

**Question 1 (6 points)**

Le DST vous demande de rédiger une note à l'attention du président sur le phénomène d'inondation par ruissellement, détaillant les facteurs à prendre en compte ainsi que les conséquences induites. Vous y proposerez, en outre, un plan d'action pour gérer ce phénomène sur le territoire de Technicom.

**Question 2 (6 points)**

En parallèle d'un éventuel plan d'adaptation du réseau d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales), l'exécutif souhaiterait développer le contrôle des branchements au réseau public de collecte des eaux usées pour s'assurer du bon fonctionnement du système d'assainissement.

Vous présenterez ainsi les intérêts du contrôle des branchements, les différents types de contrôle possibles, les modes opératoires et les techniques de contrôle envisageables.

**Question 3 (4 points)**

Une partie de l'entretien du réseau d'assainissement existant est réalisé en régie.

a) A quels risques sont exposés les agents concernés ? (2 points)

b) Vous proposerez un plan d'action pour garantir leur santé et leur sécurité à travers l'application des principes généraux de prévention. (2 points)

**Question 4 (4 points)**

Le territoire intercommunal continue à être soumis au risque d'inondation (crue et ruissellement) malgré un plan pluriannuel d'investissement de rénovation du réseau d'assainissement.

Que doit entreprendre l'exécutif en matière de protection des populations vis-à-vis du risque d'inondation, notamment par rapport aux évolutions réglementaires récentes ?

**Spécialité « Ingénierie, informatique et systèmes d'information »**

Le sujet pour la session 2024 était le suivant :

**Vous répondrez aux questions suivantes dans l'ordre qui vous convient, en indiquant impérativement leur numéro.**

**Vous répondrez aux questions à l'aide des documents et de vos connaissances.**

**Des réponses rédigées sont attendues et peuvent être accompagnées si besoin de tableaux, graphiques, schémas...**

Vous êtes technicien principal territorial de 2ème classe au sein de la direction des systèmes d'information de la ville de Techniville. Votre collectivité souhaite entamer la refonte de son site web institutionnel qui date de plus de dix ans. Dans le cadre de ce projet de refonte, le directeur général des services vous confie le pilotage de ce projet.

**Question 1 (3 points)**

Quels sont les éléments à prendre en compte lors d'une telle refonte, étant donné que ces éléments constitueront le cahier des charges d'une consultation ?

**Question 2 (5 points)**

Contrairement au site web actuel, le nouveau site devra être conforme au Règlement Général sur la Protection des Données de 2018.

Quelles sont les actions à prévoir pour appliquer cette mise en conformité, à la fois par rapport aux pages informatives du site mais aussi par rapport aux parties interactives du site avec les administrés/partenaires (formulaires,)?

**Question 3 (2 points)**

La « sobriété numérique » ou « l'écoconception » sont des sujets qui sont au coeur des préoccupations des collectivités.

Quelles exigences peut-on imposer dans le cahier des charges en matière d'écoconception du futur site ?

**Question 4 (2 points)**

Comment peut-on intégrer une politique « d'inclusion numérique » dans ce projet de refonte ?

**Question 5** (3 points)

L'Etat encourage les collectivités à un maximum de dématérialisation des démarches administratives pour simplifier la vie des citoyens, et la question de la « signature électronique » devient incontournable.

5.A Quels sont les grands principes et enjeux autour de la signature électronique ?

(1 point)

5.B A quels niveaux peut-on l'intégrer dans ce projet de refonte de site ?

(2 points)

**Question 6** (5 points)

En tant que pilote, vous rédigerez une note à l'attention du directeur des systèmes d'information décrivant la méthodologie de gestion de projet que vous adopterez pour la refonte du site web de la collectivité.

Cette épreuve a permis à un grand nombre de candidats de répondre aux questions à l'appui des documents du dossier fourni.

Cependant, le jury regrette que trop de copies laissent apparaître un manque de connaissances et de méthodologie personnelles au travers de développements trop pauvres en arguments.

Les correcteurs constatent un niveau hétérogène des candidats, avec d'une part ceux qui font preuve de connaissances solides et d'autre part ceux qui semblent ne pas s'être suffisamment préparés à l'épreuve.

#### 4. LA PHASE D'ADMISSION

##### a) Une épreuve d'admission

Pour **le concours externe**, l'épreuve d'admission consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses connaissances dans la spécialité choisie, ses motivations et son aptitude à exercer les missions incombant au cadre d'emplois. (Durée 20 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1)

Pour **le concours interne**, l'épreuve d'admission consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience et des questions sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. (Durée 20 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1)

Pour **le troisième concours**, l'épreuve d'admission consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience permettant au jury d'apprécier ses connaissances, son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois ainsi que sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel. (Durée totale de l'entretien : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

##### b) L'analyse des membres du jury sur la prestation des candidats lors de l'épreuve orale d'admission

###### Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration

| Voie d'accès       | Épreuve           | Moyenne des notes épreuves écrites ensemble des candidats/20 | Moyenne des notes épreuves écrites candidats admissibles/20 | Moyenne des notes épreuve orale/20 |
|--------------------|-------------------|--|---|------------------------------------|
| Concours externe   | Rapport technique | 9,36   | 13,22   | 11,88                              |
| Concours interne   | Rapport technique | 10,89  | 13,36   | 12,08                              |
|                    | Étude de cas      | 10,03  |   |                                    |
| Troisième concours | Rapport technique | 12,46  | 13,42   | 12,68                              |
|                    | Étude de cas      | 12,75  |   |                                    |

###### Ingénierie, informatique et systèmes d'information

| Voie d'accès       | Épreuve           | Moyenne des notes épreuves écrites ensemble des candidats/20 | Moyenne des notes épreuves écrites candidats admissibles/20 | Moyenne des notes épreuve orale/20 |
|--------------------|-------------------|--|---|------------------------------------|
| Concours externe   | Rapport technique | 8,41   | 13  | 12,10                              |
| Concours interne   | Rapport technique | 8,36   | 11,83   | 12,28                              |
|                    | Étude de cas      | 9,87   |   |                                    |
| Troisième concours | Rapport technique | 10,03  | 12,72   | 12,44                              |
|                    | Étude de cas      | 10,66  |   |                                    |

Lors de ces entretiens, le jury a encore pu percevoir une nette différence entre les candidats préparés et conscients du niveau attendu pour un technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe, et ceux qui, malgré une certaine expérience, n'ont pas pris la mesure de la posture et du niveau de connaissances nécessaire pour l'accès à ce grade.

Beaucoup de candidats limitent leurs connaissances professionnelles au poste occupé et manquent d'ouverture sur leur environnement, ainsi que de vision globale sur la finalité des procédures. Ainsi les aspects réglementaires sont trop souvent négligés.

Les mises en situation ont également permis de situer les candidats quant à leur capacités managériales et le jury a ainsi pu distinguer des personnalités promptes à motiver et soutenir des équipes pour l'accomplissement de leurs projets.

**c) Les résultats de la session 2024 du concours de technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe**

Lors de sa réunion du 2 juillet 2024, le jury a déclaré 42 lauréats selon les seuils suivants :

Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration

| Voie d'accès       | Nombre de postes ouverts | Seuil d'admission | Nombre de lauréats |
|--------------------|--------------------------|-------------------|--------------------|
| Externe            | 11                       | 12/20             | 7                  |
| Interne            | 5                        | 12,42/20          | 9                  |
| Troisième concours | 3                        | 12,5/20           | 3                  |
| <b>Total</b>       | <b>19</b>                |                   | <b>19</b>          |

Ingénierie, informatique et systèmes d'information

| Voie d'accès       | Nombre de postes ouverts | Seuil d'admission | Nombre de lauréats |
|--------------------|--------------------------|-------------------|--------------------|
| Externe            | 13                       | 11,75/20          | 13                 |
| Interne            | 6                        | 11,75/20          | 7                  |
| Troisième concours | 4                        | 11,75/20          | 3                  |
| <b>Total</b>       | <b>23</b>                |                   | <b>23</b>          |

## **5. ANALYSE ET CONCLUSION**

D'une manière générale le jury est satisfait du niveau des candidats pour cette session 2024 du concours de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Les seuils retenus ont permis de pourvoir les postes ouverts avec un bon niveau de résultats.

Les candidats retenus ont fait preuve de capacités à la rédaction, au management et de connaissances techniques appropriées à ce grade. Cela permettra aux collectivités employeurs de recruter des personnels présentant les attendus pour ce grade.

La présidente du jury remercie vivement les membres du jury, les correcteurs et les examinateurs pour leur disponibilité et leur investissement, ainsi que le Centre de gestion des Bouches-du-Rhône pour tous les moyens mis en œuvre qui ont permis un bon déroulement des épreuves.

**Marie-Line DRAY**  
**Conseillère municipale**  
**Mairie de Berre l'Etang**

